

Le Mensuel

DE POMPIGNAC

MAGAZINE MUNICIPAL N° 51 - MAI 2019



Projet vidéo drone p. 5



Forum de l'emploi & formations p. 7



Fête du Village p. 17-19

ZOOM SUR... LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE p. 12-16



LE MEUNIER SON FILS ET L'ÂNE

J'ai lu dans quelque endroit qu'un Meunier et son Fils
 L'un vieillard, l'autre enfant, non pas des plus petits,
 Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire,
 Allaient vendre leur Âne un certain jour de foire.
 Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
 On lui lia les pieds, on vous le suspendit ;
 Puis cet Homme et son Fils le portent comme un lustre ;
 Pauvres gens, idiots, couple ignorant et rustre.
 Le premier qui les vit de rire s'éclata.
 Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là ?
 Le plus Âne des trois n'est pas celui qu'on pense.
 Le Meunier, à ces mots, connaît son ignorance.
 Il met sur pied sa Bête, et la fait détalier.
 L'Âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,
 Se plaint en son patois. Le Meunier n'en a cure ;
 Il fait monter son Fils, il suit : et, d'aventure
 Passent trois bons Marchands. Cet objet leur déplut.
 Le plus vieux au Garçon s'écria tant qu'il put :
 Oh là oh, descendez, que l'on ne vous le dise,
 Jeune homme qui menez Laquais à barbe grise ;
 C'était à vous de suivre, au Vieillard de monter.
 Messieurs, dit le Meunier, il vous faut contenter.
 L'enfant met pied à terre, et puis le Vieillard monte,
 Quand, trois filles passant, l'une dit : C'est grand honte
 Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils,
 Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,
 Fait le veau sur son Âne et pense être bien sage.
 Il n'est, dit le Meunier, plus de veaux à mon âge.
 Passez votre chemin, la Fille, et m'en croyez.
 Après maints quolibets coup sur coup renvoyés,
 L'Homme crut avoir tort et mit son Fils en croupe.
 Au bout de trente pas, une troisième troupe
 Trouve encore à gloser. L'un dit : Ces gens sont fous !
 Le Baudet n'en peut plus, il mourra sous leurs coups.
 Hé quoi, charger ainsi cette pauvre Bourrique !
 N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique ?
 Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa peau.
 Parbieu, dit le Meunier, est bien fou du cerveau
 Qui prétend contenter tout le monde et son père.
 Essayons toutefois, si par quelque manière
 Nous en viendrons à bout. Ils descendent tous deux.
 L'Âne, se prélassant, marche seul devant eux.
 Un Quidam les rencontre, et dit : Est-ce la mode
 Que Baudet aille à l'aise et Meunier s'incommode ?
 Qui de l'Âne ou du Maître est fait pour se lasser ?
 Je conseille à ces Gens de le faire enchâsser.
 Ils usent leurs souliers et conservent leur Âne :
 Nicolas au rebours ; car quand il va voir Jeanne,
 Il monte sur sa bête ; et la chanson le dit.
 Beau trio de Baudets ! Le Meunier repartit :
 Je suis Âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue ;
 Mais que dorénavant on me blâme, on me loue ;
 Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
 J'en veux faire à ma tête. Il le fit, et fit bien.

Quant à vous, suivez Mars, ou l'Amour, ou le Prince ;
 Allez, venez, courez ; demeurez en province ;
 Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement ;
 Les gens en parleront, n'en doutez nullement.

Jean de La Fontaine, *Fables*, III, I, 1668.

FLEUR DE MAI, IL FAUT S'Y FIER.

« Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe! l'Europe! l'Europe!... mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien». Cette répartie célèbre du Général De Gaulle renvoie à ce que l'on retient le plus de sa démarche : l'action. Pour faire avancer les peuples vers la paix durable et la prospérité, le partage et l'équité, Il faut agir et ne pas se contenter de s'agiter. Certains cependant s'agitent dangereusement, par des campagnes de dénigrement pour détruire l'Europe patiemment élaborée depuis plus de 70 ans. Le mensonge a les coudées franches dans cette fâcheuse démarche.

On l'a vu clairement avec les événements de Grande Bretagne : une campagne mensongère prétendant que le Royaume Uni versait à l'Europe 350 millions de livres par semaine, argent qui aurait très bien pu au contraire financer la sécurité sociale, a eu raison des réalités et les Britanniques ont voté par référendum pour sortir de l'Europe. Là se trouve un déni de démocratie ! Mentir au peuple, comme le préconisait Machiavel, pour exercer sur lui un pouvoir despotique, c'est ce que redoutait Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat Social : pour que la démocratie fonctionne, il faut que la population soit correctement et honnêtement informée.

Retenons ces leçons pour l'événement démocratique qui arrive en ce mois de mai, les élections européennes. Le 26 mai, nous aurons une occasion d'agir en envoyant au Parlement Européen des députés qui veulent travailler à l'amélioration de l'institution européenne et de ses actions, et non pas des trublions qui annoncent bien clairement qu'ils veulent y porter atteinte.

L'élection des députés européens représentant la France se fait au scrutin proportionnel plurinominal, c'est-à-dire à partir de listes présentées par les différents mouvements politiques. Nouveauté pour ces élections, il n'y aura pas comme auparavant de listes différentes dans les huit circonscriptions interrégionales précédemment définies, mais une circonscription nationale unique.

Chaque liste sera donc nationale et devra présenter 74 noms. Il a été indiqué cependant depuis le vote du Brexit, que les places de députés laissées libres par le Royaume Uni seraient réparties entre les pays membres. Pour la France, cela aboutissait à 79 postes. Mais puisqu'il est question du report du Brexit, et du fait que le Royaume Uni devra dans ce cas organiser des élections européennes, nous reviendrons dans ce cas à 74 postes pour la France.

La première démarche pour agir, puisqu'il s'agit bien de cela, c'est d'aller voter. L'abstention est forte depuis toujours aux élections européennes. Mais dans cette période tendue, source de tous les dangers, agissons dans le sens de l'histoire et montrons par notre participation que la construction européenne ne nous laisse pas indifférents. De là chacun pourra estimer quelle liste cherche à défendre l'Europe et à continuer de la construire ou au contraire à l'affaiblir, voire à la détruire. Notre responsabilité dans l'avenir de notre pays se situe là aussi. Les gouvernements populistes arrivés au pouvoir en Pologne, Hongrie, Italie, le flottement britannique avec le Brexit, tout cela ne favorise pas un soutien clair à l'œuvre de paix, de concorde et de solidarité poursuivie avec persévérance depuis 1945. « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait », disait Jean Monnet en 1950. Malgré tous les progrès accomplis, nous avons à continuer sur cette voie. N'hésitons donc pas à envoyer au Parlement Européen des députés capables d'agir dans le bons sens.

Denis Lopez
 Maire de Pompignac

Les 23 et 24/03 - Pompign'ACTES

Cette année, le festival a bénéficié de la douceur du temps et nous avons été ravis de voir des groupes installés au soleil sur la pelouse pour les déjeuners de samedi et dimanche. Un des spectacles pour enfants a même été joué en plein air le samedi à 18h00 ! Merci aux familles pompignacaises d'avoir accompagné leurs bambins ! Des spectacles éclectiques comme chaque fois pour un public nombreux et enthousiaste. Nous vous donnons rendez-vous fin mars 2020 pour la 19ème édition !

Vous n'avez pas eu la possibilité de venir ? Alors venez sur notre site consulter le teaser et les albums photos ! www.pompignactes.com



Le 05/04 - Audition et concert de l'Ecole de musique municipale

Parents et proches ont eu le plaisir d'assister aux auditions de l'Ecole de Musique Municipale où les apprentis artistes ont interprété des morceaux en ensemble. Ensuite, c'est l'Atelier de Musiques Actuelles, nouvellement intitulé les *Pompi Jam* qui ont pris le relai avec des reprises de chansons de la pop culture.



Le 6/04 - Grand Nettoyage de Printemps Intercommunal

Samedi 6 avril, élus et habitants de la commune ont nettoyé les accotements des voies de la commune.



Le 14/04 - Repas des Aînés

Dimanche 14 avril, les aînés se sont retrouvés autour d'un repas pour fêter ensemble le printemps. L'après-midi c'est terminé en dansant sur les airs de l'orchestre Céleste.



PROJET VIDÉO

Un nouveau film sur Pompignac

Pour faire suite au film « Vivre à Pompignac » réalisé à la demande de la Mairie par Philippe Muller (43 mn), projeté en 2018 et disponible en mairie, un nouveau film est réalisé en ce moment pour valoriser notre commune. Le premier mettait en valeur l'action des associations et organismes municipaux, le second montrera la géographie de la commune, sa dimension rurale, ses vignes, ses bois, sa campagne, son patrimoine, ses bâtiments publics, son centre bourg... S'ajoutera une séquence sur la zone de rejet végétalisée, dite zone Libellule, en cours d'aménagement.



Une partie des prises de vue nécessitera l'usage d'un drone, travail qui a déjà commencé, comme l'on a pu s'en rendre compte, autour de la mairie, autour de l'église, à la plaine des sports... Toutes les autorisations préfectorales ont été octroyées pour ces survols de lieux publics et les arrêtés du maire et un ordre de mission à M. Muller ont suivi pour la mise en œuvre.

L'usage de cet outil permettra des vues de haut, récentes, intégrant les nouveaux équipements, comme la voie nouvelle, pour montrer l'actualité et le patrimoine de notre commune.

Comme de coutume, la moindre initiative entraîne de déplorables rumeurs de mauvais aloi et l'on a pu lire ça et là, des propos mensongers et insultants, destinés à effrayer et à nuire, de ce genre de fake new que la loi érige maintenant en délit : « le maire s'amuse avec son nouveau joujou, une armada de gros insectes très onéreux, des drones suréquipés [...] attention à nos abatis, notre Officier de Police Judiciaire local à l'œil rivé sur la caméra de ce drôle de drone !. Espérons que ce gros insecte n'est pas muni de missiles air-sol... »

Revenons au sérieux de la réalité et au respect de la vérité et des personnes. Dans peu de temps le nouveau film sur Pompignac viendra compléter le travail de communication établi à partir de l'outil vidéo, travail que l'on trouve en ligne à partir du site de la commune (« Vidéothèque » <https://vimeopro.com/user73565099/vivre-a-pompignac>). Vous êtes invités à vous y rendre pour voir ou revoir les belles interventions de tous ceux qui travaillent utilement pour notre village et donnent de leur temps, de leur compétence et de leur énergie au service des autres.



VOISINS

Nuisances sonores, respectez vos voisins !

Avec les beaux jours, le bal des tondeuses a débuté et avec elles, les tailles-haies, les tronçonneuses, les débroussailleuses et autres outils thermiques bruyants. Les bricoleurs ne sont pas en reste avec leurs perceuses, ponceuses, raboteuses, scies mécaniques et autres outils.

Les nuisances sonores sont celles qui sont le plus souvent objet de litiges. Selon l'article R1334-31 du code de la santé publique, *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.*

L'arrêté préfectoral du 8 mars 1990 fixe les heures où il est possible pour les particuliers de faire des travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne au voisinage :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Pour les travaux exercés par des professionnels à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, les heures sont les suivantes : de 7 h à 20h les jours ouvrables et le samedi. Et il peut y avoir des dérogations octroyées par le maire ou le préfet en cas de nécessité.

Les agriculteurs, en période de récolte seulement, peuvent utiliser les engins de récolte et de transports, qui pourraient causer une gêne, du lundi au samedi de 5h à 23h et les dimanches et jours fériés de 7h à 20h, tout en limitant l'impact sonore à l'égard de la population, notamment en utilisant du matériel conforme à la réglementation et en effectuant les récoltes de nuit sur les parcelles les plus éloignées des habitations.

Il faut garder en tête cependant que l'on doit éviter ce que l'on appelle le « trouble anormal de voisinage », qu'il soit sonore, olfactif ou visuel et le tapage nocturne.

Infos utiles

Toutes les informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612>

LA BENAUGE

JSP

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

POURQUOI PAS TOI ?

PLACES LIMITÉES

RECRUTEMENT POUR SEPTEMBRE

TU AS ENTRE 12 ET 14 ANS ? TU ES INTÉRESSÉ PAR NOS ACTIVITÉS ?

INSCRIPTION AVANT LE 31 MAI

Association JSP, Centre de Secours de la Benaugue, 1 rue de la Benaugue - 33100 Bordeaux Bastide
Tél. 05.56.77.80.46 • E-mail : jsp.benaugue@gmail.com • www.jsp-bordeauxbenaugue.fr

ASSOCIATIONS

Formations gratuites pour les bénévoles

Comme tous les ans, le Conseil Départemental élabore avec les territoires un programme de formation pour les bénévoles des associations. Une occasion de partager des savoir-faire et de soutenir les associations dans leur engagement !

Ces temps d'échanges sont ouverts aux bénévoles et membres d'associations. Ils permettent de renforcer les pratiques, d'élargir ses compétences, et de partager des expériences.

56 rendez-vous prévus en 2019
des sessions de 3 heures
34 thèmes abordés
sous forme d'ateliers pratiques (10 participants)
ou de modules plus théoriques (15 participants)

5 grands thèmes

- la vie de mon association : sa création, son fonctionnement et son évolution
- le décryptage financier : ressources, comptabilité, fiscalité
- les financements européens : des aides pour mes projets
- la fonction d'employeur : gestion et obligations
- les clés d'une communication réussie : méthode et outils

Infos utiles

Centre Départemental de Ressources pour la Vie Associative
05 56 00 99 00, cdrva@gironde.fr

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative - Service de la Vie Associative

Téléchargez la brochure et le calendrier des formations et procédez à une pré-inscriptions sur gironde.fr/benevoles

EMPLOI

1^{er} Forum de l'emploi organisé par la CdC Coteaux Bordelais Jeudi 2 mai / Salle des sports, Tresses

Première édition du Forum de l'emploi organisé par la CdC Coteaux Bordelais, **jeudi 2 mai** à la Salle des sports de Tresses, de 13 à 17h.

- offres locales
- simulations d'entretiens
- atelier collectif sur le CV et les fondamentaux de l'entretien
- 15h-16h : atelier collectif « J'entreprends pour créer mon emploi » avec l'espace Info Entreprendre Coeur Entre-deux-Mers

Venez avec vos CV !

Les exposants :

Berto Aquitaine
Cavalu Surveillance
Chausson Matériaux
Solerlow «Les Petits Garnements»
TMC
Transports Rodière
Transports Veynat
Club d'entreprises
2RE
Kangourou Kids
OPTITEK - Spécialiste formations
Télécom
Mission Locale des Hauts de Garonne
Association Rizibizi recyclerie
D2C Gironde
Association Les Coteaux de Bordeaux
Association P'Tit Plus
Micro Crèche Salleboeuf Bébé Sens

Pôle Territorial du Coeur Entre 2 Mers
UFCV
Association Intermédiaire des Hauts de Garonne
Les Coteaux des Hauts de Garonne
Entreprise PROMAN
PLANETT INTERIM
CRIT Interim
Pôle Emploi
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde
Gendarmerie
Base aérienne
106 - Ministère des Armées
AFTRAL
O2Radio
Groupe Laporte



ENVIRONNEMENT

Installation de nichoirs contre les chenilles processionnaires

En hiver les chenilles processionnaires installent leur nid sur les pins et les cèdres en formant des cocons. A la fin de l'hiver, elles quittent leur abri, descendent en procession le long des troncs et s'enfoncent dans la terre où elles se transforment en papillons. Ces chenilles sont dangereuses pour la santé car elles possèdent des poils urticants et allergisants très volatils. La vigilance de tous est indispensable pour éviter la prolifération de ces insectes car tout contact ou ingestion par nos animaux domestiques peut avoir de graves conséquences.

Une solution simple consiste à installer des nichoirs pour faciliter la sédentérisation des oiseaux, particulièrement des mésanges charbonnières qui consomment cette chenille à tous les stades larvaires. Une famille de mésanges peut consommer 500 chenilles quotidiennement.

C'est pourquoi, la commission Développement Durable de la CdC Coteaux Bordelais a décidé d'installer une trentaine de nichoirs repartis sur le territoire. A Pompignac, les nichoirs ont été installés dans le jardin de la Maison de Cadouin, à la Cascade, à l'Aire de jeux du petit bois de Cadouin et près du parcours de forme.



SAMEDI 20 AVRIL 2019
DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST
(DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES)

UNIQUEMENT DANS LES DÉCHÈTERIES DE SAINT-LOUBÈS, SAINT-LÉON ET BÉGUEY

- * 1 PASSAGE PAR FOYER, MAXIMUM UNE PETITE REMORQUE
- * PRÉSENTATION DU SEMOCODE (POIDS ET VISITE NON DÉCOMPTÉS)
- * PENSEZ À PRENDRE VOS OUTILS ET CONTENANTS.

8 Mensuel - Pompignac le 01/04/2019

NOUVEAUTÉ

Nuage sur pattes, entreprise de médiation animale

Qu'est-ce que la médiation animale ?

C'est une activité d'aide à la personne qui consiste à mettre en contact une personne fragilisée et un animal, par l'intermédiaire d'un intervenant en médiation animale. La médiation mise sur la réciprocité dont fait preuve l'animal et sur son potentiel de stimulation, de motivation et de contact affectif pour aider la personne à se libérer de ses angoisses, à s'exprimer, à sortir de son isolement, à se motiver pour le suivi des soins ou de la rééducation... Faire appel à la médiation par l'animal, c'est faire appel à un être doué de sensibilité, non jugeant, afin de faciliter la relation d'aide avec une personne vulnérable.

Fanny Amirault, intervenante en médiation animale, ouvre un espace d'accueil en extérieur sur la commune de Pompignac, 22 avenue des bons enfants. Elle y proposera des séances auprès de personnes fragilisées et à mobilité réduite. Pour marquer cet événement, une inauguration officielle le **samedi 18 mai** qui se poursuivra en journée "portes ouvertes" dont l'objectif est de faire connaître les services proposés par "Nuage sur pattes" et plus largement, de sensibiliser les gens à la médiation animale. Lors de cette journée, *Nuage sur pattes* proposera des ateliers et des animations autour des animaux médiateurs (agility, atelier pansage, équifeel, vidéos/photos, découverte des animaux...) ainsi que des rencontres avec les différents professionnels en lien avec la médiation animale.

Programme du 18 mai

- 10h30 : accueil des personnes autour d'un café offert
- 11h : présentation de *Nuage sur pattes* et des partenaires
- 11h15 : début des ateliers et présentation des animaux
- 12h : possibilité de pique-niquer sur place (pique-nique à la charge des personnes) / boissons et café offerts
- 13h -16h : reprise des ateliers
- 16h : clôture de la journée

Infos utiles

Pour plus d'information, découvrez la page facebook de «Nuage sur pattes» : www.facebook.com/nuagesurpattes



TRAVAUX

Chemin du Maine, chemin de la Lande et sur les ronds-points de l'avenue de l'Entre-Deux-Mers

Les **10, 11 et 12 avril** derniers, chemin du Maine et de la Lande, des travaux de réhabilitation d'une partie de la chaussée ont été entamés. Chemin de la Lande, ces travaux font suite à l'enfouissement des réseaux basse tension et télécom (mise en place du réseau télécom à venir) et de la pose de l'éclairage public.

Pendant les vacances scolaires, des travaux ont été engagés sur les ronds-points de l'avenue de l'Entre-Deux-Mers (rond-point « cacahuète », rond-point de l'école maternelle, rond-point route de la prairie). Des bordures ont été créées pour empêcher le franchissement des ronds-points. Pour ce faire, l'avenue de l'Entre-Deux-Mers était fermée pendant la première semaine des vacances et une déviation par l'avenue de la Mairie était mise en place.

Enfin, les travaux chemin de la Lande et du Maine seront achevés par la réfection de la voie au niveau des entrées des riverains.



SOLIDARITÉ

Une Carte Solidaire pour les transports

Depuis le 1er avril 2019, la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place la Carte Solidaire qui permettra aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'une réduction de 80% sur l'achat de billets unitaires, valables pour l'ensemble des TER et des cars régionaux.

Qui peut en bénéficier ?

Cette carte sera attribuée selon les revenus du foyer, pour les personnes ayant un quotient familial mensuel inférieur à 870€ (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts et par 12 mois). Cette aide sera aussi attribuée aux bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de l'Allocation aux Demandeurs d'Asile (ADA). La carte est nominative, gratuite et valable un an.

Calendrier des tarifs

Les tarifs entrent en vigueur dès le 1er avril pour les TER, dès le 1er juillet sur le réseau des cars uniquement en Gironde et sur l'ensemble du réseau des cars régionaux, le 1er janvier 2020.

Comment obtenir la Carte Solidaire ?

Pour bénéficier de la Carte Solidaire, vous pouvez faire une demande sur transports.nouvelle-aquitaine.fr ou par courrier en remplissant le formulaire de demande et en joignant les pièces justificatives :

- une photo d'identité récente
- une photocopie de pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois, comportant les nom et prénom du demandeur (Pour les personnes sans domicile fixe : certificat d'hébergement en foyer ou attestation CCAS ou MDSI)
- photocopie du dernier avis d'imposition
- attestation de versement ADA ou AAH, si cas particulier.

Infos utiles

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Si vous souhaitez être aidé par un conseiller, vous pouvez contacter le 0 969 36 89 11(n° non surtaxé)

TRANSPORTS



))) **80%**
de réduction
pour vos trajets en trains
et cars régionaux* en
Nouvelle-Aquitaine avec
la Carte Solidaire



Plus d'infos)))

Retrouvez toutes les informations
sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



La Région vous transporte

CITOYENNETÉ

Elections Européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai prochain. Nous vous rappelons que les bureaux de vote à Pompignac se situent désormais à l'école maternelle et seront ouverts de 8h à 18h. Merci de vous présenter avec une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Permis de conduire ancien et nouveau format ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- Titre de séjour ;
- Un des documents mentionnés aux 4° à 12° de l'article 1er.

Ces titres doivent être en cours de validité.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037627369>

Retour sur le Grand Débat

À l'issue de la période de débat, allant jusqu'au 15 mars, la majeure partie des contributions a été analysée, sous le contrôle des garants. Les résultats de ces participations sont désormais accessibles sur la page <https://granddebat.fr/pages/syntheses-du-grand-debat> et seront bientôt mises à votre disposition en version papier à l'accueil de la Mairie. «Pour chacun des grands thèmes qui ont structuré le débat, vous trouverez les différentes synthèses issues de l'ensemble des formats de contributions reçus par le Gouvernement : réunions locales, plateforme en ligne, cahiers citoyens, courriers, courriels.»

Élections européennes

26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN

705 *

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN

79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteleurope.eu



www.europedirectfrance.eu



Zoom sur...

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Source principale : Direction Générale des Finances Publiques. Présentation de la situation financière de la commune par M. le Trésorier Principal. Roland Paties, au Conseil Municipal de Pompignac, le 4 avril 2019.

La présentation faite par M. le Trésorier Principal de la Direction Générale des Finances Publiques montre l'évolution de 2014 à 2018, avec un état des lieux pour l'année 2018, à partir du compte administratif voté par le conseil Municipal le 11 mars 2019.

L'analyse concerne le budget principal, dit budget de la commune. Les budgets annexes, qui génèrent leurs propres ressources, s'autofinancent et n'interfèrent pas sur le budget principal (sauf le budget transport scolaire et communal, qui nécessite une subvention).

Le budget est divisé en deux sections, le fonctionnement et l'investissement. Chaque section doit être équilibrée en recettes et en dépenses.

Le fonctionnement et les ressources

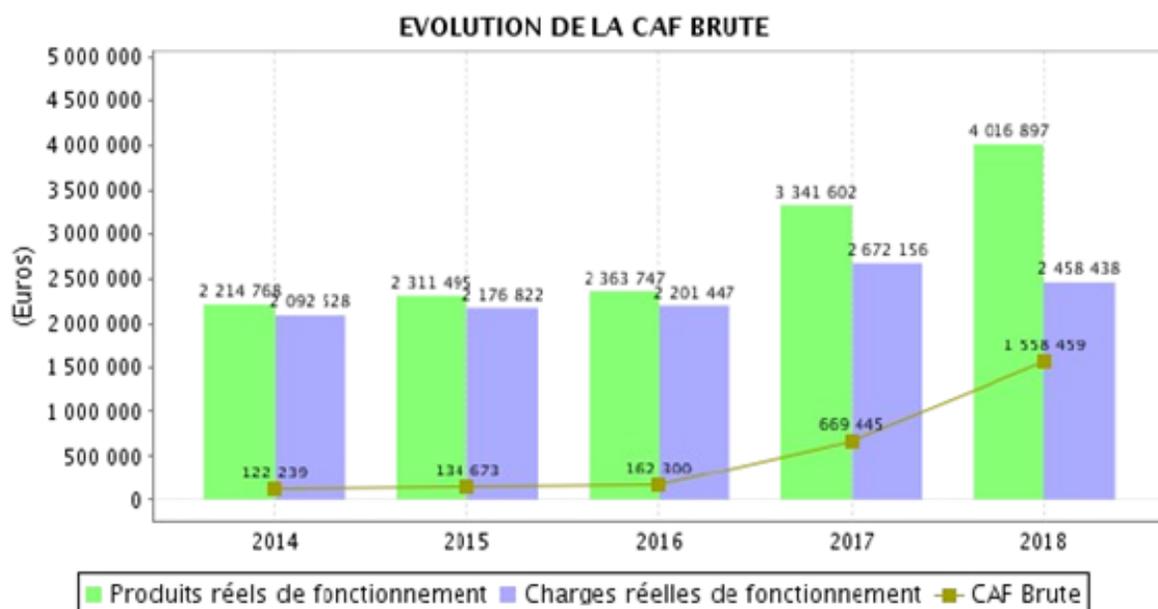
La section de fonctionnement reçoit la plupart des recettes issues de la fiscalité et des dotations. S'ajoutent les produits, c'est-à-dire ce que la commune perçoit des services payants (restauration scolaire, école de musique, périscolaire...) et les valorisations de travaux d'aménagement issues des budgets annexes (ventes de lots des lotissements communaux)...

Une fois assumées les charges de fonctionnement, les excédents dégagés constituent la Capacité d'Autofinancement (CAF), qui est versée à la section d'investissement pour financer les travaux et les équipements.

Voici sur le tableau suivant l'évolution des produits et charges de fonctionnement et l'évolution de la capacité d'autofinancement.

On peut constater l'évolution considérable des recettes de fonctionnement en 2017 et 2018, situation due à l'achèvement des opérations d'aménagement des lotissements communaux, Vallon de Lannegran, Clairière de Lauduc et village artisanal du Clouet et au versement sur le budget principal de ces résultats. Les excédents, qui passent par la section de fonctionnement, sont versés ensuite à la section d'investissement, pour rembourser les emprunts à court terme contractés pour la construction de la nouvelle école et du nouveau restaurant scolaire et pour financer les travaux, principalement la voie nouvelle, les divers chantiers de voirie sur l'ensemble de la commune, l'effacement des réseaux, l'éclairage public, les bâtiments...

Ainsi **la capacité d'autofinancement de la commune a-t-elle été en 2018 de 1 558 459 €, soit 529 € par habitant**, pour une moyenne dans les communes de la state de 172 € par habitant dans le Département et de 162 € par habitant dans la Région.

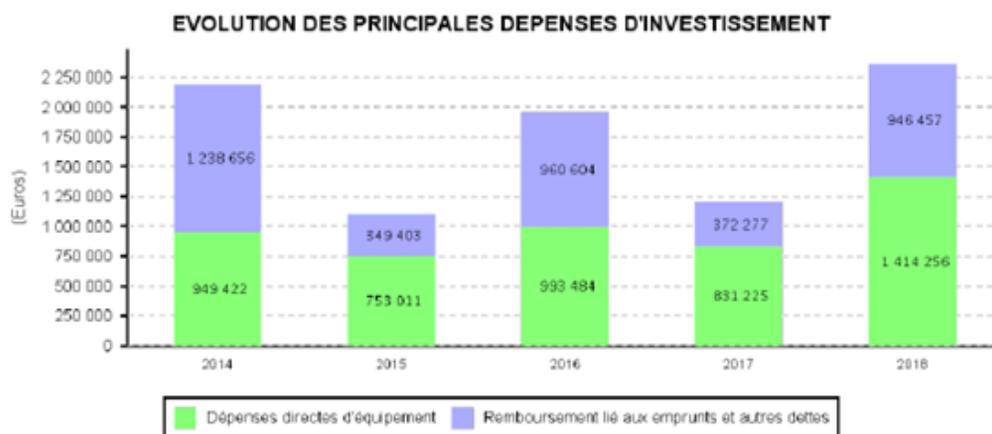


Les investissements

Au virement dit d'autofinancement, issu de la section de fonctionnement, s'ajoutent, pour financer les investissements, les autres ressources propres du budget, le remboursement partiel de la TVA sur les investissements de l'année précédente, la taxe d'aménagement, payée par les nouveaux arrivants une seule fois, les subventions d'investissement (jamais plus de 20%), les ressources exceptionnelles (ventes de terrains par exemple) et l'emprunt.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'investissement de 2014 à 2018. Le remboursement du capital des emprunts fait partie de l'investissement annuel. La commune rembourse environ 350 000 € par an de capital sur ses emprunts à long terme. S'ajoute le remboursement des emprunts à court terme. Ainsi **en 2014, la commune a remboursé 1 238 656 €, en 2015 : 349 403 €, en 2016 : 960 604 €, en 2017 : 372 277 € et en 2018 la somme de 946 000 €.**

Les ressources restantes permettent de financer les travaux et les équipements, soit 1 414 256 € en 2018 (principalement la voie nouvelle). **Le niveau d'investissement de la commune est important, soit 480 € par habitant**, pour une moyenne départementale de 293 €, régionale de 296 € et nationale de 325 €.

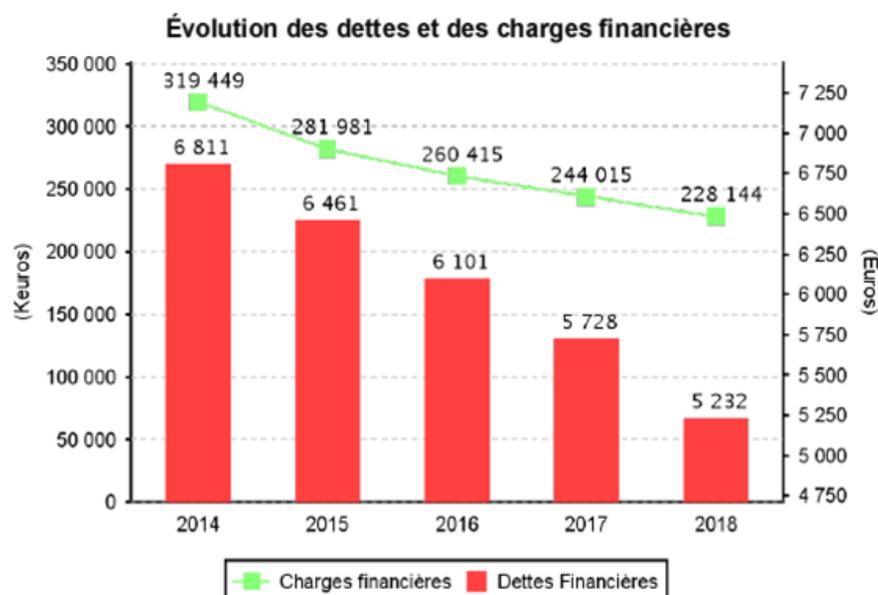


Les emprunts

Contrairement à l'Etat, les communes ne sont pas autorisées à contracter des emprunts pour assurer leur fonctionnement, qui doit au contraire dégager des « économies » pour assurer un « autofinancement », comme expliqué ci-dessus. En revanche les communes peuvent recourir à **l'emprunt pour leurs investissements**. Il est important de rappeler que l'emprunt est une juste répartition des charges d'investissement. Il est en effet injuste de faire payer au contribuable en une seule année le coût d'investissements qui vont durer des décennies, comme un nouveau bâtiment, par exemple. Seul l'emprunt permet d'étaler la dépense sur des années, voire des décennies. Dans la situation actuelle de la disponibilité des masses financières au niveau mondial et de ce fait du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt, il vaut mieux, comme le soulignait M. le Trésorier Principal, « aller voir le banquier que puiser dans ses réserves ». En effet, les derniers emprunts contractés par la commune ont eu un taux d'intérêt de 0,56 % !

La commune a emprunté assez largement dans la période 2008-2013, principalement pour construire la nouvelle école et le nouveau restaurant scolaire, pour acquérir des bâtiments et financer de gros travaux de voirie. Parallèlement étaient mises en place les opérations d'aménagement des lotissements communaux, dont les effets ne pouvaient impacter positivement le budget que lors de la période suivante, 2014-2020. C'est ce qui a été montré ci-dessus, avec l'arrivée depuis 2017 des ressources issues des ventes.

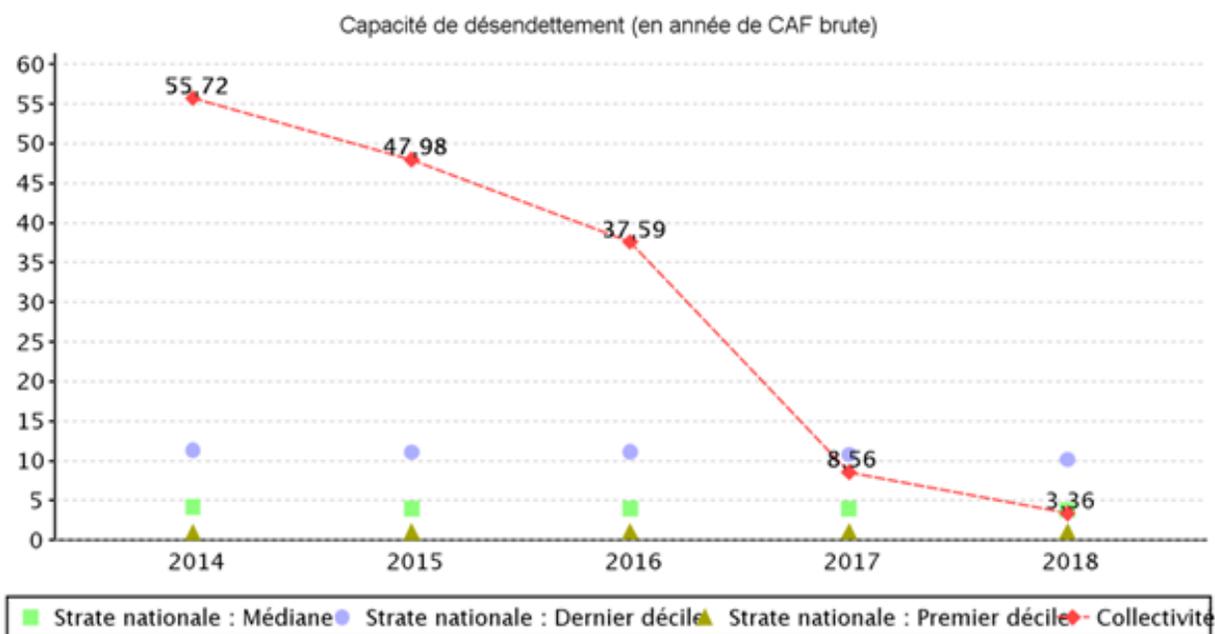
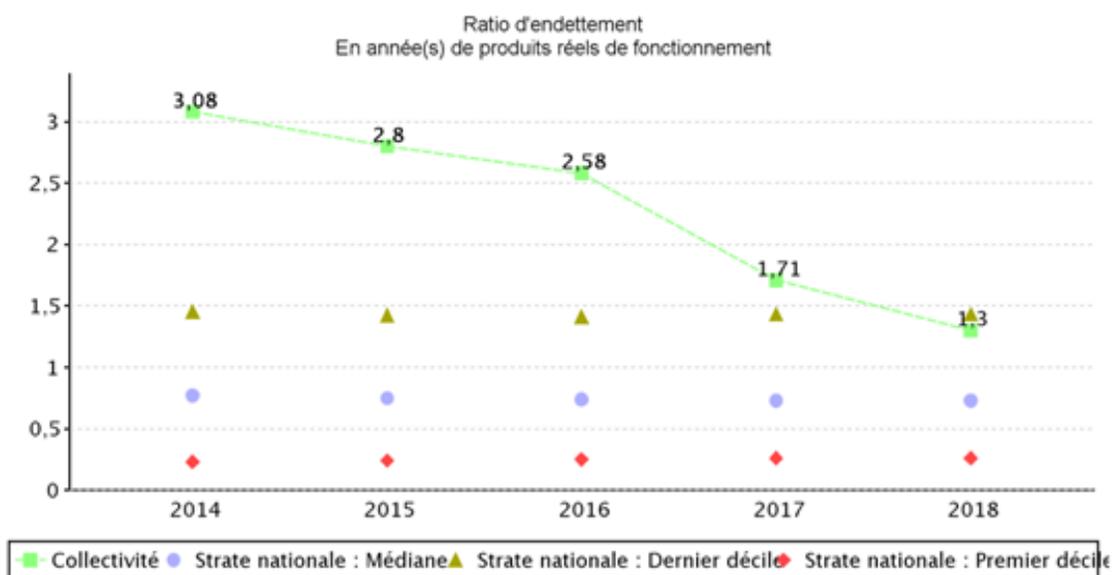
Le tableau suivant montre l'évolution de la dette du budget communal :



L'endettement de la commune est assez élevé encore, 1776 € par habitant fin 2018, contre 703 € en moyenne départementale. Il doit être considéré cependant en regard du désendettement rapide qui est effectué, du ratio d'endettement par rapport aux produits réels de fonctionnement (**1,3 année**) et de la **capacité de désendettement** en fonction de la capacité d'autofinancement. Cette capacité de désendettement est ramenée à **3,36 années**, pour un niveau médian des communes de la strate de **4,05 années**.

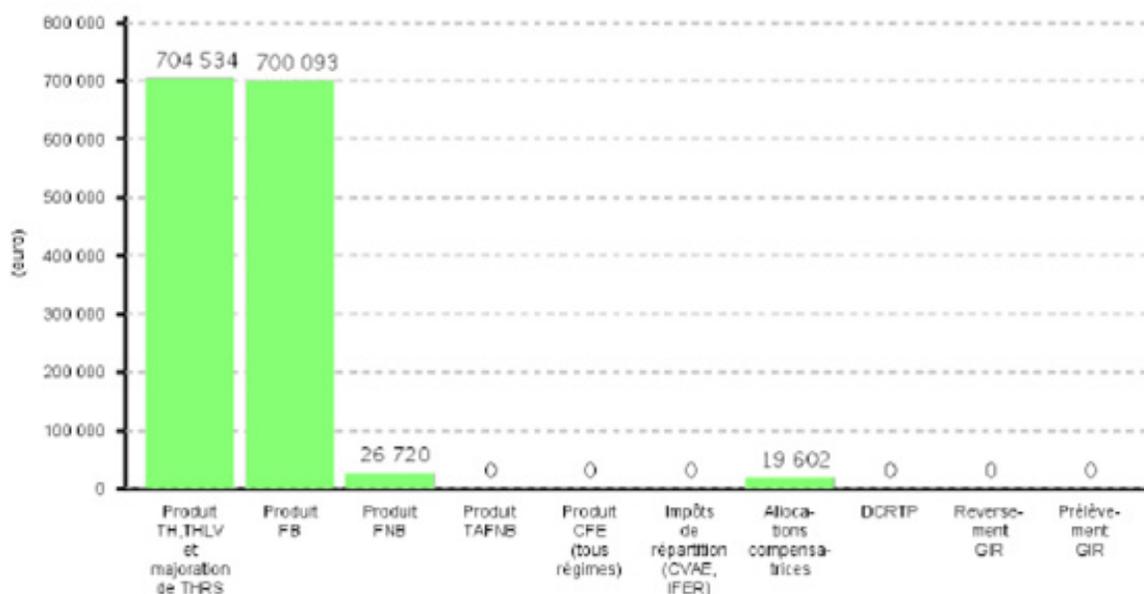
Produits de la fiscalité

L'une des ressources de la commune est la fiscalité locale, taxe d'habitation, taxe foncière, bâti et non bâti. Le tableau suivant montre les ressources issues de la fiscalité locale en 2018.



Le montant des impôts de 1 431 347 € représente **485 € par habitant**. Il est à rappeler que le coût du fonctionnement est de **832 € par habitant**. L'investissement ajoute **800 € par habitant**, soit en tout **1632 € par habitant**. Le contribuable participe **pour un quart** de la dépense nécessaire au fonctionnement et à l'investissement de la commune. La différence des $\frac{3}{4}$ est à trouver ailleurs dans des ressources complémentaires.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2018

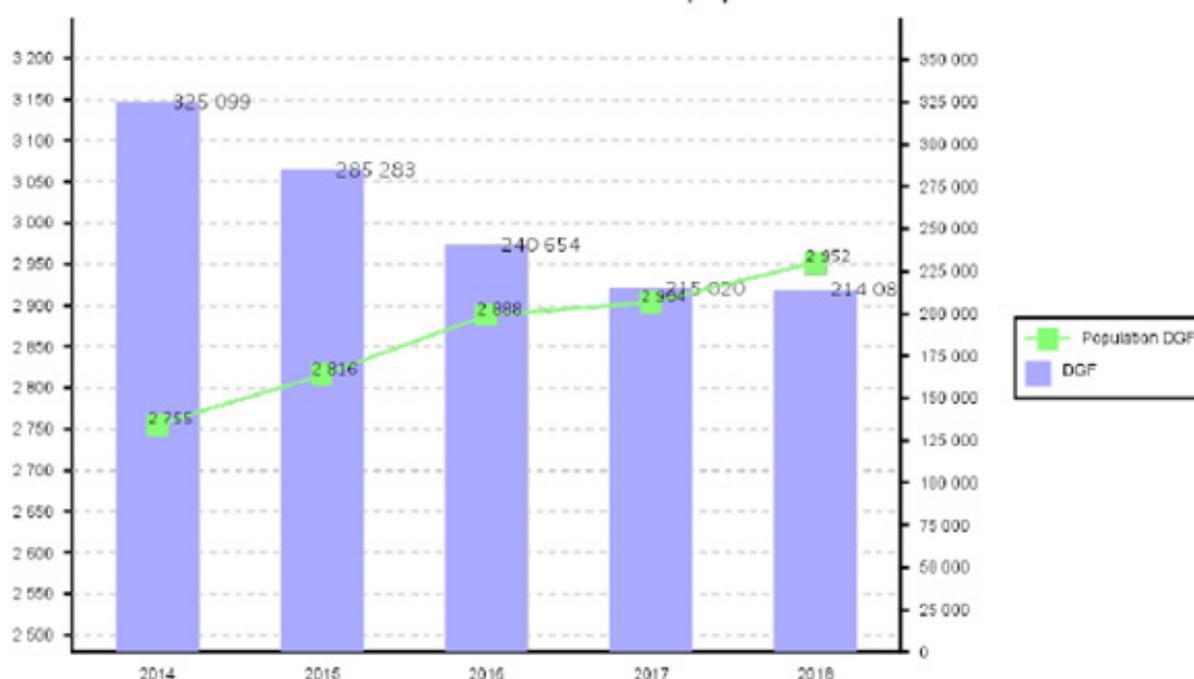


Dotation de l'Etat

L'une de ces ressources est **la dotation globale de fonctionnement (DGF)** octroyée aux communes par l'Etat. Cette dotation a été instituée au moment des lois de décentralisation pour financer les charges reportées sur les communes par le transfert de compétences instauré par la décentralisation. Or cette dotation n'a cessé de diminuer, alors que les charges transférées ne cessent d'augmenter et que la population de la commune augmente. Le tableau suivant montre la diminution drastique de la DGF entre 2014 et 2017, de l'ordre de 30 %.

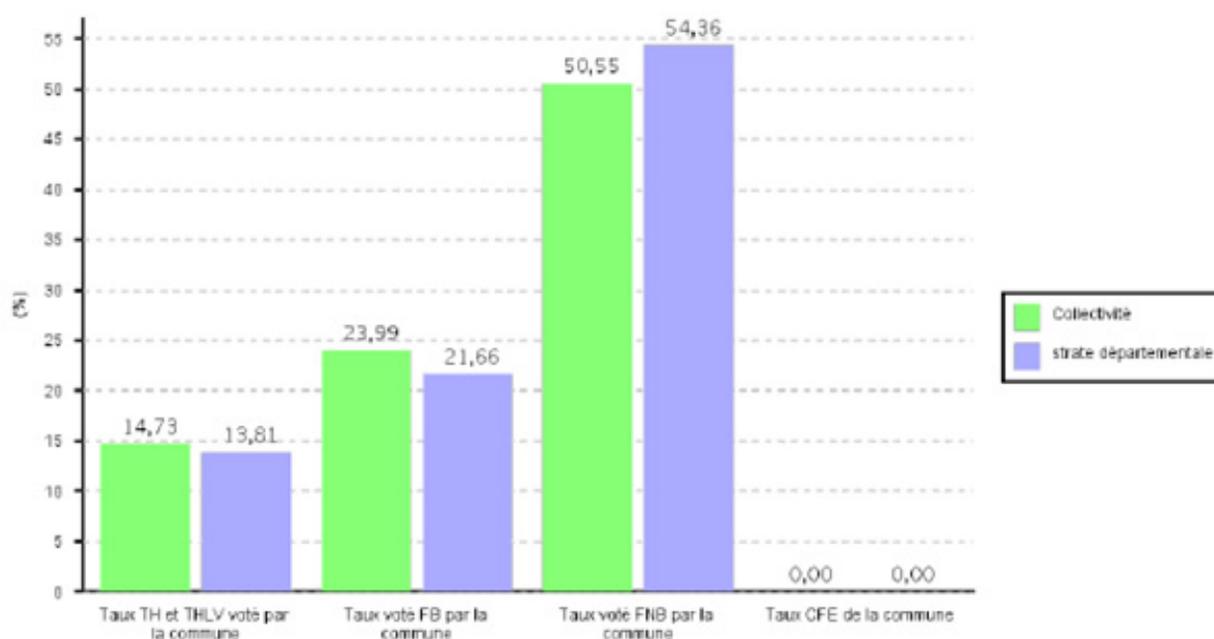
Cette diminution de la dotation a entraîné une baisse des investissements dans toutes les communes de France (-11 %) et la nécessité de reporter sur la fiscalité locale le déficit de ressources causé par cette coupe financière. A Pompignac, le maintien des capacités financières de la commune (et même son augmentation) ont été assurés, par une faible augmentation du taux de l'imposition locale (quelques centièmes de points), sur 3 années seulement, de façon à être sensiblement au même niveau que la moyenne de la strate. Puis, les ressources ont été abondées par l'augmentation de la population et l'accueil de nouvelles

Évolution de la DGF et de la population DGF

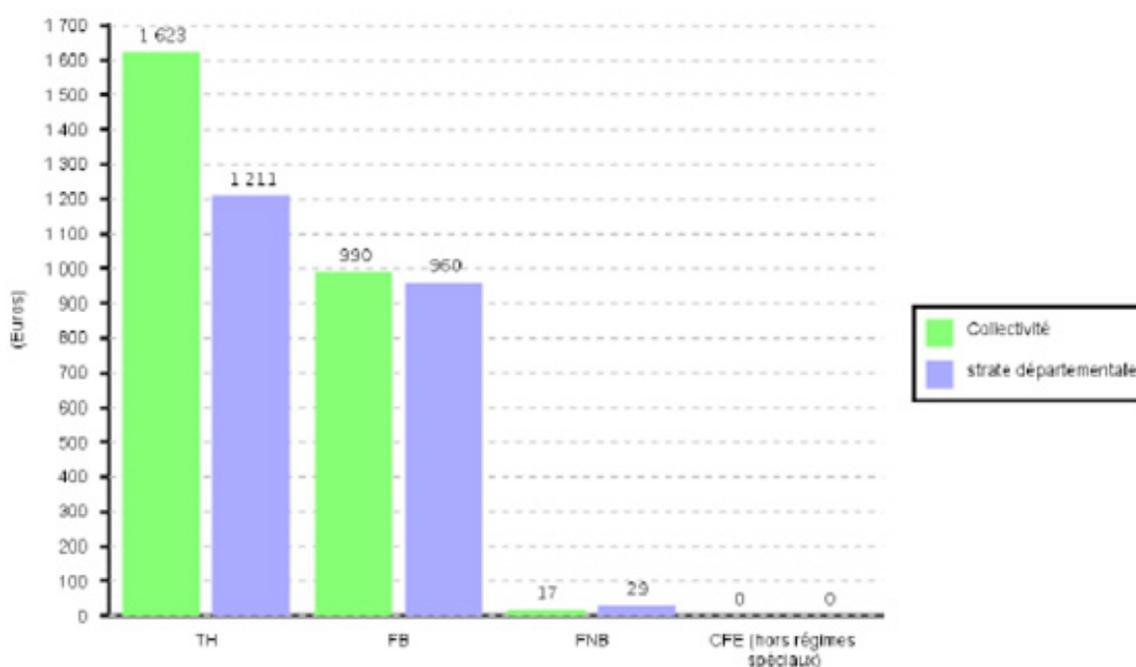


entreprises sur la commune. De plus les bases qui permettent le calcul de la fiscalité sont relativement élevées à Pompignac : elles sont constituées par la valeur locative des habitations et des entreprises, le niveau élevé de cette valeur étant la marque de la qualité de l'habitat et des installations professionnelles sur notre commune. Enfin, comme indiqué ci-dessus, il a été activement travaillé à la création de ressources propres (dites « exceptionnelles ») issues des aménagements (lotissements...). De cette façon, malgré la baisse des dotations, la commune a pu assumer pleinement ses engagements.

COMPARAISON DES TAUX EN 2018



COMPARAISON DES BASES EN 2018 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants



À POMPIGNAC
FÊTE DU VILLAGE

LE WEEK-END
DU 3 AU 5 MAI 2019

VENDREDI 3 MAI
CONCERT MAI MUSICAL

Verdi et la littérature, soirée lyrique
organisée par la CdC des Coteaux Bordelais
Salle des fêtes • 20h30 • Gratuit • Sans réservation

SAMEDI 4 MAI

SOIRÉE 70/80'S

organisée par l'Espace Citoyen
Danses et chants sur les classiques des 70/80's
Salle des fêtes • 19h30 • Spectacle gratuit
Plateaux-repas à 6€ sur inscription en mairie
Soirée suivie d'un bal populaire

FEU D'ARTIFICE

Esplanade de l'Entre-Deux-Mers • 23h • Gratuit

DIMANCHE 5 MAI

LES FOULÉES POMPIGNACAISES

Randos de 5 et 13 km / Trails de 7 et 12 km / Course enfants
Parking de l'école maternelle • À partir de 7h30
Pour les trails, pré-inscriptions en ligne
Infos sur www.pompignacte.wixsite.com/lesfoulees

CONCERTS GRATUITS

Parking de l'école maternelle • À partir de 13h
Buvette et restauration sur place

TOUT LE WEEK-END

ANIMATIONS FORAINES

Place de l'Entre-Deux-Mers



MAI MUSICAL

Vendredi 3 mai / Salle des fêtes

Le Festival du Mai Musical ouvre les festivités de la Fête du village par le spectacle *Verdi et la littérature* le **vendredi 3 mai** à 20h30 à la salle des fêtes. Une heure partagée avec les auteurs majeurs de la littérature européenne sur lesquels s'est appuyé Verdi pour ses livrets d'opéra et dans son œuvre en général : Hugo, Shakespeare, Dumas fils, Schiller, Goethe, Scribe, Dante, Voltaire et Virgile. Les mêmes scènes de leurs chefs-d'œuvre sont proposées dans un jeu croisé de miroirs : version théâtrale, littéraire ou poétique, version opéra, pour magnifier la puissance de la création artistique à travers de grands classiques.

Infos utiles

Programmation complète sur www.coteaux-bordelais.fr



SOIRÉE 70/80'S

Samedi 4 mai / Salle des fêtes

Après les années 60's, c'est tout naturellement que l'Espace Citoyen, organise municipal, vous propose de remonter le temps aux années 70 et 80 avec une spectacle multigénérationnel, le **samedi 4 mai** à 19h30 à la salle des fêtes. Porté exclusivement par des bénévoles, cette soirée s'annonce nostalgique et festive. Nous reprendrons ensemble les classiques des années « hippie » et « disco » comme *Magnolias forever* de CloClo, les Restos du coeur ou encore des morceaux de Abba, Téléphone, Berger...

Francis Jonquet, Jean-Michel Flamen, Ghislaine Chateau, les Amis de la Danse, les bénévoles de l'Espace Citoyen mais aussi des parents et enfants de Pompignac vous préparent un vrai show !

Au terme du spectacle, un bal populaire sera animé par un DJ et un **feu d'artifice**, offert par la mairie, et tiré cette année à partir de l'école élémentaire clôturera la soirée.

Infos utiles

Spectacle gratuit. Possibilité de restauration sur place (plateau repas froid et boisson) sur réservation au tarif de 6€. Repas gratuit pour les moins de 12 ans. Inscription et règlement en Mairie, 05 57 97 13 00.

FOULÉES POMPIGNACAISES

Dimanche 5 mai / Parking de l'école maternelle

Cette année, les Foulées Pompignacaises vont se dérouler en deux temps : le matin à partir de 7h30, les sportifs pourront se challenger sur deux trails avec des tracés en milieux naturels (bois, vignes, champs), deux randonnées de 5 et 13 km et une course pour les enfants. Pour les trails, il est possible de se préinscrire en ligne avec un tarif préférentiel sur le site <https://pompignac.wixsite.com/lesfoulees>

Programme de la matinée

- 7h30 Inscriptions pour les randonnées (2€)
- 8h30 Départ de la randonnée de 13 km
- 8h30 Inscriptions pour les trails (12/14€)
- 9h Départ de la randonnée de 5 km
- 10h Départ des trails de 7 et 12 km
- 11h Départ de la course enfants
- 12h Remise des récompenses

L'après-midi, nous aurons le plaisir d'accueillir **5 concerts gratuits** après la remise des récompenses pour les trails. L'événement garde une dimension solidaire au profit de la Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose En Plaques (ARSEP) : les artistes viennent se produire bénévolement, nous reverserons une partie des bénéfices à la fondation et une buvette proposant grillades/frites et boissons sera ouverte tout au long de la manifestation au profit de l'ARSEP.

Infos utiles

05 57 97 13 04, lesfoulees@pompignac.fr, www.pompignac.wixsite.com/lesfoulees

Pour rejoindre notre équipe de bénévoles, contactez-nous par mail comitedesfetes@pompignac.fr

Des douches seront mises à la disposition des coureurs souhaitant se rafraîchir après les trails.

Pratique handivalide sans fauteuil (gratuit).

CONCERTS DES FOULÉES

Dimanche 5 mai / Parking de l'école maternelle



Pompi Jam

Les ateliers de musiques actuelles de l'école de musique municipale de Pompignac sont en pleine expansion depuis quelques années. Chaque année, plusieurs formations issues de ces ateliers se constituent un répertoire et s'adonnent aux plaisirs de la scène dans de nombreux styles. Ce groupe d'artistes en herbe se produit sur des scènes locales sous le nom de *Pompi Jam*.

Amélie & Stéphanie Navarro

Stéphanie et Amélie Navarro, deux soeurs de la région bordelaise sont des soeurs qui respirent la musique. Leur répertoire musical va de la variété française ou anglaise au jazz, en passant par le blues et le gospel.



Dorian'D

Jeune chanteur/Guitariste autodidacte et passionné depuis 5 ans, Dorian 'D' se produit pour tout type d'évènement sur l'ensemble de sa région natale... Le Bassin d'Arcachon... Il démultiplie les dates en solo et en groupe avec lequel il interprète ses propres compositions ainsi que des reprises allant de Goldman et Noir Désir à Eric Clapton ou encore De Palmas... Après avoir réalisé près de 350 concerts, Dorian 'D' travaille en ce moment sur son premier album ! « *Pour moi, la Musique est une Vocation, un besoin vital mais avant tout... une aventure qui se partage !* »

Miky Uno

Originaire des Antilles, Miky uno est un artiste complet qui mélange les styles et les rythmes au gré de ses humeurs. Fort de son expérience au côté de Willy William avec lequel il a partagé 3 titres dont le célèbre « La Demoiselle », 5 millions de vue sur YouTube, il revient aujourd'hui nous livrer ses toutes dernières créations aux sonorités afrocaribéennes qui se retrouveront sur un album prévu pour la fin 2019. Un artiste à suivre de très près...



Reverse

Ces passionnés de musique venant d'univers musicaux différents ont créé un style qui attire un grand public avec leurs propres compositions et reprises anglaises et françaises. Dans la lignée de ses références, REVERSE entend bien réveiller la scène hexagonale en mariant une pop limpide, la voix lyrique de Jessy et un rock bruitiste alternatif.



TEMPS DE VIVRE

Retour sur le repas annuel de l'association

L'association le *Temps de Vivre* a organisé son repas annuel à la salle des fêtes, le jeudi 28 mars, repas qui a réuni 68 personnes sur 70 adhérents. En plus du très bon repas, concocté par un traiteur, les participants ont participé à une loterie qui a permis aux «chanceux» de remporter des lots intéressants.

L'assemblée a profité de cette occasion pour fêter les 80 ans d'adhérents nés en 1939, quelle jeunesse !

Mmes BONNIEU Jacqueline, BOURDON Paule, GLAYAU Geneviève (notre discrète trésorière), JANTON Paulette, LASBASSES Josette qui ont reçu une plante fleurie et Mrs BOURDON J.Claude, LASBASSES J.Pierre une bouteille de champagne.

Cette après-midi fut animée par des chansonnettes et poèmes. Cette après-midi fût animée et dansante.



Infos utiles

Inscription et renseignements auprès de Françoise Blanco, 06 12 05 26 66.



COMMÉMORATION

Mercredi 8 mai

Le 8 mai, la population est conviée à 11h devant le monument aux morts pour commémorer le 74e anniversaire de la fin des hostilités de la seconde guerre mondiale en Europe. Organisée par la mairie et la section de Pompignac de l'Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre, la cérémonie permettra l'intervention des enfants des écoles pour rendre hommage aux disparus et fera écouter divers messages, dont celui de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants. Le maire prononcera un discours, les professeurs de l'école de musique seront présents pour les sonneries, pour interpréter La Marseillaise et des pièces musicales choisies. L'assemblée sera ensuite invitée au pot de l'amitié à la salle des fêtes.

Infos utiles

Mairie : 05 57 97 13 00, mairie@pompignac.fr

UFCV

Journée portes ouvertes

Dimanche 12 mai / Domaine de la Frayse

L'UFCV (Union Française des Centres de Vacances) Aquitaine a le plaisir de vous accueillir le dimanche 12 mai à partir de 9 h au Domaine de la Frayse à Fargues Saint Hilaire pour ses portes ouvertes. A cette occasion les petits et grands découvriront les multiples secteurs de l'UFCV ainsi qu'un vide grenier géant. D'autres animations avec les participants du tremplis artistique du mois d'avril seront aussi mises en place.

Le cadre du Domaine, avec 24 hectares, vous garantira un bol d'air frais dans un cadre 100% naturel !

Infos utiles

Informations et inscriptions au 05 56 56 55 40.

Fête de la Nature

Du 22 au 26 mai / Domaine de la Frayse

Cinq jours de manifestations gratuites pour permettre à tous les publics de vivre une expérience en pleine nature.

Le Domaine de la Frayse est en cours de classement en *Espace Naturel Sensible* (E.N.S). Cette classification a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels tout en permettant l'ouverture au public.

Cette année le thème de la Fête de la Nature est « *en mouvement* ». Le Domaine de la Frayse veut donc vous faire découvrir son espace naturel en vous proposant un parcours d'orientation agrémenté d'un quizz à résoudre sur la faune et la flore. Ce parcours vous permettra de découvrir la grande variété des espèces présentes sur le site, que ce soit les orchidées remarquables, les prairies sèches et humides ou encore les habitats naturels protégés de certains animaux.

Infos utiles

Gratuit, ouvert à tout public.





THÉÂTRE - CIE DE LA LAURENCE

Journée des ateliers

Samedi 25 mai / Salle des fêtes

La journée des Ateliers de la Compagnie de la Laurence se déroulera le **samedi 25 mai**, à la salle de fêtes.

18h15 Les Kids : *Des livres et Zoé, Chou Bidou Woua* de Jasmine Dubé (extraits adaptés)

Les Laurados : *Zozette la zébrette* de Pierre Notte et *De quoi s'agit-il ?* de Jean Tardieu

20h Théâtre du mardi : *One two, one two three four* et *Deux mots* de Philippe Dorin

21h15 Improvisation du mercredi : Le FLIP improvise !

Infos utiles

Entrée libre (chèques à l'ordre de la Compagnie de la Laurence) et vente de programmes pour soutenir l'association. Renseignements et réservations depuis le site www.cielaurance.com



THÉÂTRE - FNCTA

Stage de lecture théâtralisée

Dimanche 19 mai / Maison des associations

La FNCTA- Union Régionale Aquitaine organise un stage de Lecture Théâtralisée, **dimanche 19 mai** de 10h à 17h à la Maison des associations. Pour participer au stage vous devez obligatoirement vous inscrire, depuis le site <http://aquitaine.fncta.fr>.

L'objectif de cette journée est d'inviter les personnes intéressées à s'essayer à une technique très enrichissante : la lecture théâtralisée. Gratuit et ouvert à tous, y compris aux jeunes débutants, ce stage permettra de travailler les techniques utiles pour mettre en espace et en voix des textes de théâtre.

Travail de diction, d'élocution, travail du personnage, rythme spécifique, présence scénique pour le public, etc... sont autant de cartes à jouer, utiles également dans le jeu du comédien « classique ».

Evelyne Flachet, metteuse en scène et animatrice de l'Union Régionale Aquitaine de la FNCTA vous propose une journée de découverte de textes, de plaisir et de bonne humeur !

Infos utiles

06 11 75 36 51, aquitaine@fncta.fr

<http://aquitaine.fncta.fr>



FC COTEAUX BORDELAIS

Challenge des Petits Crampons

Mercredi 8 mai / Stade Petrus, Tresses

Le Football Club Coteaux Bordelais organise sa seconde édition du tournoi réservé aux catégories U6, U7, U8, U9 soit entre 24 et 32 équipes par catégorie. Le tournoi débutera dès 9h30 et prendra fin à 17h par une remise de récompenses. Vous pouvez venir encourager les équipes au stade Petrus à Tresses tout au long de la journée. Possibilité de vous restaurer sur place (formule midi 5€ : sandwich + frites + boisson).

Infos utiles

05 57 34 03 56, fccoteauxbordelais@orange.fr

ASSOCIATION HANDISSOA

Concert « Rockautisme »

Vendredi 17 mai / Salle des fêtes



Handissoa est une association basée à Cenon, qui accompagne des enfants et adolescents porteurs de troubles autistiques ou porteurs de troubles de déficit de l'attention/hyperactivité, en leur proposant des prises en charge psycho-éducatives. Pour lever des fonds, l'association organise un concert à la salle des fêtes de Pompignac le **vendredi 17 mai** à partir de 20h.

La soirée débutera avec une performance de Jérôme Soler Duo, groupe de rock instrumental avec un répertoire composé par Jérôme Soler, fan de musique instrumentale rock, de musique classique, de musique tout simplement.

Ensuite, le groupe Rock Over proposera des reprises d'univers musicaux différents : le Classic Rock 70's côtoie la Pop Rock 80'S, la New Wave anglaise et croise la Chanson Française. Ce mélange apparemment improbable trouvera toute son unité sur scène grâce à l'énergie et à la bonne humeur des cinq membres du groupe qui vous entraînera dans un voyage musical résolument Rock !

Infos utiles

Entrée gratuite.

Possibilité de restauration sur place (soirée tapas)

Contact : 06 24 05 23 43, handissoa33@gmail.com

AGENDA

MAI 2019

FÊTE DU VILLAGE - DU 3 AU 5 MAI

Animations foraines, manèges, concerts...

3

Musique MAI MUSICAL

organisé par la CdC Coteaux Bordelais.

🕒 20h30 📍 Salle des fêtes 💰 Gratuit ⓘ p. 18

4

Animation SOIRÉE 70/80'S

organisée par l'Espace Citoyen (Mairie)

🕒 19h30 📍 Salle des fêtes ⓘ p. 18

4

Animation FEU D'ARTIFICE

Soirée pyrotechnique organisée par la mairie.

🕒 23h 📍 RDV devant la salle des fêtes

5

Sport FOULÉES POMPIGNACAISES

Trails, randonnées, course pour les enfants. (Mairie)

🕒 à partir de 7h30 📍 Parking Ecole maternelle ⓘ p. 18

Musique CONCERTS DES FOULÉES

Concerts Pop Rock, Zouk, Gospel...au profit de l'ARSEP.

🕒 à partir de 13h 📍 Parking Ecole maternelle 💰 Gratuit ⓘ p. 19

8

Citoyenneté COMMÉMORATION

organisée par la Mairie et les Anciens Combattants.

🕒 11h 📍 Monument aux Morts ⓘ p. 20

8

Sport CHALLENGE PETITS CRAMPONS

organisé par le FC Coteaux Bordelais.

🕒 8h30-17h 📍 Stade Petrus, Tresses ⓘ p. 23

10

Caritatif DON DU SANG

organisé par l'ESF.

🕒 15-19h30 📍 Salle des fêtes

12

Animation PORTES OUVERTES

organisé par l'UFCV. Animations, vide grenier géant.

🕒 à partir de 9h 📍 Domaine de la Frayse ⓘ p. 21

17

Caritatif CONCERT ROCKAUTISME

organisé par l'association Handissoa.

🕒 20h 📍 Salle des fêtes ⓘ p. 23

18

Inauguration NUAGE SUR PATTES

Inauguration et portes ouvertes de *Nuage sur Pattes*.

🕒 10h30-16h 📍 avenue des Bons Enfants ⓘ p. 9

19

Théâtre STAGE LECTURE THÉÂTRALISÉE

organisé par la Cie de la Laurence.

🕒 10-18h 📍 Maison des associations ⓘ p. 22

20

Danse BAL DE TANGO

Organisé par l'association Lindo Tango.

🕒 16-20h 📍 Salle des fêtes

22-26

Environnement FÊTE DE LA NATURE

Organisé par l'UFCV.

💰 Gratuit 📍 Domaine de la Frayse ⓘ p. 21

25

Théâtre JOURNÉE DES ATELIERS

Organisé par la Cie de la Laurence

🕒 18-23h 📍 Salle des fêtes ⓘ p. 22

CINÉMA

DU 17 AVRIL AU 14 MAI

MERCREDI 24 AVRIL 14h30 **ROYAL CORGI** ◀ CINÉ MÔMES

Animation de Ben Stassen, Vincent Kesteloot

MERCREDI 24 AVRIL 20h30 **TANGUY LE RETOUR**

Comédie d'Etienne Chatiliez avec André Dussollier, Sabine Azéma, Eric Berger

LUNDI 29 AVRIL 14h30 **DERNIER AMOUR** ◀ CINÉ THÉ

Drame de Benoît Jacquot avec Vincent Lindon, Stacy Martin

MERCREDI 1^{ER} MAI 20h30 **LA LUTTE DES CLASSES**

Comédie de Michel Leclerc avec Leïla Bekhti, Edouard Baer, Ramzy Bédia

MERCREDI 8 MAI 20h30 **NOUS FINIRONS ENSEMBLE**

Comédie dramatique de Guillaume Canet avec François Cluzet, Marion Cotillard, Gilles Lellouche

LUNDI 13 MAI 14h30 **RAOUL TABURIN** ◀ CINÉ THÉ

Comédie de Pierre Godeau avec Benoît Poelvoorde, Edouard Baer, Suzanne Clément



26

Citoyenneté ÉLECTIONS EUROPÉENNES

🕒 8-18h 📍 Ecole maternelle ⓘ p. 11



Le bus communal, qui propose des transports pour 2 € chaque mercredi matin, vous emmènera ce mois-ci au **Leclerc St Eulalie** le 29 mai et au **Marché de Créon** les 15 et 22 mai.

Le départ a lieu à 9h05 depuis la place de l'Entre-deux-mers.

IMPRIM'VERT®

